



Succession sur maison

Par francoise1966

bonjour

j'ai acheté il y a environ 30 ans une maison avec la personne qui partageait ma vie.

Cinq années plus tard, cette personne s'est séparé de moi et est partie vivre à l'étranger.

Nous n'étions pas mariés.

Je me suis donc acquitté seule du paiement de cette maison, des impôts fonciers, réparations, entretien..etc.

Je souhaiterai vendre ce bien immobilier...cependant, je ne peux plus prendre contact avec la personne co-signataire puisqu'elle est au Liban et que je n'ai aucune adresse de contact, même par sa famille..

J'ai eu une fille avec cette personne, en terme de succession, à quoi ma fille peut elle prétendre sachant que mon ex-compagnon s'est marié depuis et qu'il a des enfants.

Puis-je vendre cette maison éventuellement?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Si l'acte de propriété est aux 2 noms, vous ne pouvez pas vendre seule cette maison, il faut la signature des 2 propriétaires.

Par francoise1966

bonjour merci

mais si je ne peux plus contacter l'autre personne?

Par chance

contactez le Consulat général de France à Beyrouth via leur site

Par francoise1966

oui merci je n'y avais pas pensé

Et si cette personne est introuvable où refuse de répondre ?

Que prévoient les textes?

Merci

Par chance

la priorité pour l'instant est de retrouver la domiciliation de votre ex au Liban